



Valeur juridique d'un contrat de confidentialité

Par **massame**, le **01/03/2011** à **19:07**

Bonjour,

je suis porteur d'un projet de création d'entreprise pour lequel je cherche un associé. J'ai lu sur ce forum des conseils sur les contrats de confidentialité, mais une question demeure :

Le contexte actuel veut que je n'ai pas enregistré de société, pour des raisons financières. Ainsi, faire signer un contrat de confidentialité à un éventuel associé avant de lui donner des infos précises, alors que je ne suis qu'un simple particulier est-il possible? Ou alors un contrat de confidentialité entre particuliers n'a aucune valeur juridique?

Merci d'avance